



IDENTIFICATION	
Intitulé de l'Unité d'Enseignement : Notions de fiscalité d'entreprise	Niveau d'études : B
Intitulé du cours : Fiscalité de l'entreprise	Nombre de crédits ECTS : 4
Nombre de périodes : 40	Code : N°UE 850

DESCRIPTION
<p><b>Prérequis :</b></p> <p><b>En Impôt des Personnes Physiques (I.P.P.),</b> <i>face à la situation fiscale d'un contribuable décrite par des consignes précises et des documents adéquats, en utilisant la documentation usuelle :</i></p> <ul style="list-style-type: none"><li>◆ établir la déclaration à l'impôt, en identifiant clairement ses éléments et en choisissant, s'il échet, la « voie la moins imposée », en justifiant sa méthodologie ;</li><li>◆ procéder de manière automatisée ou non au calcul de l'impôt dû dans cette situation et d'établir le décompte final ;</li><li>◆ réaliser une simulation sur base de données complémentaires et d'en tirer les conclusions</li></ul> <p><b>En comptabilité générale,</b> <i>face à des situations - problèmes relatives aux procédures et aux règles d'une gestion comptable conforme, ayant à sa disposition le plan comptable :</i></p> <ul style="list-style-type: none"><li>◆ imputer les différentes opérations dans les facturiers ;</li><li>◆ assurer la tenue des journaux, des comptes généraux et des comptes individuels ;</li><li>◆ mener les opérations de fin d'exercice ;</li><li>◆ élaborer les comptes annuels, en justifiant :<ul style="list-style-type: none"><li>◆ les méthodes appliquées ;</li><li>◆ les procédures de contrôle mises en oeuvre.</li></ul></li></ul>

**Titres pouvant en tenir lieu****Attestations de réussite des unités de formation :**

« **IMPOT DES PERSONNES PHYSIQUES (I.P.P.)** » code N° 71 22 01 U 32 D2 et

« **COMPTABILITE GENERALE : PRINCIPES ET FONDEMENTS** »

code N° 71 12 06 U 32 D1 de l'enseignement supérieur économique de type court.

**Documents de référence pour une préparation préalable au cours :****Objectifs :**

L'unité de formation vise à permettre à l'étudiant :

- ◆ de maîtriser le mécanisme général de la fiscalité des entreprises ;
- ◆ d'acquérir les connaissances nécessaires à l'établissement de la déclaration et au calcul de l'impôt en entreprise, conformément aux dispositions du Code des Impôts sur le Revenu (C.I.R.) ;
- ◆ de calculer les versements anticipés.

**Contenu du cours :**

*face aux différentes situations fiscales usuelles des entreprises,*

- ◆ d'appliquer les dispositions du C.I.R. pour :
  - ◆ dégager les liaisons fondamentales entre la comptabilité et la fiscalité des entreprises ;
  - ◆ établir la déclaration à l'impôt à partir des documents adéquats, en identifiant clairement ses éléments ;
- ◆ de procéder au calcul de la base taxable et au calcul de l'impôt ;
- ◆ de calculer les versements anticipés.

**Bibliographie :**

- C.I.R 92
- Memento fiscal (publication annuelle) – SPF Finances
- Syllabus des conférences UHPC
- Sites économiques du gouvernement
- Articles tirés de la presse et revues spécialisées
- Maîtrisez l'ISOC (publication annuelle) - guide pratique éd. edipro, D. Darté et Y. Noël
- Déclaration ISOC et explications

---

<b>PERSONNEL ENSEIGNANT</b>
-----------------------------

Mme Dominique Holbrechts
--------------------------

<b>METHODOLOGIE</b>
---------------------

Syllabus et C.I.R. 92.
------------------------

Nombreux exercices de mise en situation, de calcul de la base taxable et de calcul de l'impôt, avec comme outil la déclaration ISOC.
--

<b>MODES D'EVALUATION</b>
---------------------------

Evaluations formatives lors d'exercices faits en classe ou sous forme de préparations.
--

Evaluation finale (certificative), écrite, lors du dernier cours
--